

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

Secteur

Enfance - Jeunesse - Familles



Rapport d'activités 2025

81, boulevard Jean-Dominique Blanqui
06340 La Trinité
Tél. 04 97 00 04 93
direction-enfance-famille@fondationdenice.org



Bilan 2025

Service d'Accompagnement à la Parentalité

Ce service vient en appui aux enfants et aux familles concernés par l'incarcération en leur offrant un travail de soutien à la parentalité ; un accompagnement et un espace de parole pour les enfants, parents, famille faisant face à une rupture pouvant impacter leur quotidien et leur perception de l'incarcération. Les interventions du SAP s'effectuent à un moment donné du parcours de ces familles. Ces missions sont ponctuelles et soumises au temps de détention du parent détenu ainsi que du temps nécessaire à la mise en place du droit commun à leur sortie.

Les personnes incarcérées

Nombre de personnes incarcérées accompagnées	112 (87 hommes et 25 femmes)
Nombre d'entretiens individuels réalisés avec les détenus (en détention/téléphoniques ou extérieur)	357

Concernant l'accompagnement proposé à ces parents incarcérés, l'équipe éducative tente de les responsabiliser dans leur rôle et devoir parentaux. Nous les invitons à remettre au centre de leur projection familiale l'intérêt et la demande de l'enfant.

Travailler sur le positionnement et les devoirs parentaux permet aux parents incarcérés de reprendre confiance en leur capacités et d'apporter les justes réponses aux attentes de leurs enfants ; mais également se donner la possibilité de solliciter et de se saisir des juridictions, espaces de droits communs et/ou institutions qui interviennent auprès de leurs enfants.

Dans cette dynamique, nous sommes parfois en lien avec le parent incarcéré sans nécessairement rencontrer l'enfant, notamment à la suite d'une rupture de longues années, en l'absence de droits. Ainsi, cela nous permet éventuellement de travailler à l'ouverture des droits,

une orientation et une sollicitation des bonnes juridictions (JAF et JE) et/ou vers les services socio-éducatifs. En effet, certains partenaires n'ont pas encore connaissance de l'existence de notre service et n'octroient pas de droit en conséquence au parent incarcéré.

Les groupes de paroles

Nombre de groupe de parole réalisé en détention	23
--	-----------

Bien identifié par les détenus comme un des outils d'accompagnement à la parentalité, le groupe de paroles est proposé à fréquence régulière au sein de la Maison d'Arrêt. La diversité des situations familiales, carcérales, des expériences parentales, ... des participant(e)s constituent autant d'échanges qui contribuent à éclairer, puis étayer la décision du parent incarcéré, de mettre ou non en place des visites médiatisées. La posture de neutralité et de non-jugement encouragée par les intervenants est de nature à faciliter d'une part :

- L'expression des différentes appréhensions et/ou la prise de conscience des difficultés susceptibles de décourager l'exercice de leur parentalité
- Et d'autre part l'introduction d'une temporalité bénéfique à la restauration du lien parental.

Le groupe est aussi le moyen de sortir d'un isolement très présent en milieu carcéral, les participants pouvant échanger sur leur perception de la parentalité.

L'accompagnement des mineurs

Enfants accompagnés	Garçons	39
	Filles	50
89 enfants accompagnés, représentant 52 familles, 19 enfants bénéficient d'une mesure éducative		

Pour l'enfant

Le maintien des liens avec le parent (père ou mère) incarcéré constitue pour lui un droit fondamental. Ainsi, l'équipe l'accompagne dans ses interrogations, afin de lui apporter des explications et des éléments de réponses, de donner du sens à l'incarcération ainsi qu'à la condamnation de son parent.

Le but est également de lutter contre le sentiment d'abandon en laissant à l'enfant un espace suffisamment important pour qu'il puisse exprimer ses désirs, ses souffrances, ses angoisses et qu'il soit à même de reprendre contact et de consolider ses liens avec le parent incarcéré.

L'adhésion de l'enfant est au centre du projet, sa prise en charge est élaborée avec lui dans toutes ses étapes, lui permettant de mieux se situer par rapport à sa famille, son parent incarcéré, ses proches et les intervenants sociaux.

La mission du SAP contribue à le replacer comme sujet de droit qui, comme tout enfant qui le souhaite, doit pouvoir garder contact avec ses deux parents.

Nombre des entretiens avec l'enfant uniquement	250
Nombre des rencontres médiatisées	164
Nombre des appels téléphoniques médiatisés	67
Nombre de entretiens « Familles » avec le parent libre	163

Les partenaires

Nombre d'actions partenariales	296
--------------------------------	-----

Nous devons travailler en étroite collaboration avec les différentes institutions socio-judiciaires et éducatives, afin de garantir un accompagnement cohérent, répondant aux besoins de ces familles et avant tout à l'intérêt et aux droits des enfants.

Au regard de nos missions, il semble incontournable de pouvoir croiser les regards pour que les réponses apportées soient riches de sens et de pertinence.

Face à cette forme d'exclusion spatio-temporelle, c'est le partenariat qui nous permet de faire ce lien « DEDANS-DEHORS », nécessaire pour de nouvelles projections et une préparation vers la sortie prenant en compte tous les champs du possible. Voilà un réel point de départ à une réinsertion sociale et une construction identitaire positive.

Ce réseau partenarial permet de lutter contre l'exclusion et l'isolement de ces familles. Il permet également de rassurer l'enfant et lui donner la légitimité d'aimer et d'avoir des attentes vis-à-vis de son parent incarcéré.

Au cours de l'année, une convention a été écrite en lien avec la direction de la maison d'arrêt fixant nos modalités d'intervention ainsi que les modalités de demande d'autorisation d'accès au parloir. Ce document propose un cadre à nos interventions et devrait être facilitant en particulier sur les process administratifs parfois chronophage.

Fonctionnement du service

Le service est composé depuis janvier 2025 de deux 2 ETP d'éducatrice spécialisé. Jusqu'alors il était composé d'un ETP éducatrice spécialisé et un mi-temps de psychologue.

La présence en continu de deux salariées sur le service a permis un niveau d'activité conforme aux attentes mais a demandé aux deux collègues de trouvé une organisation de travail et de s'ajuster. En effet, l'une comme l'autre avait pour habitude d'être seule sur le service.

En 2025, le service a accueilli une stagiaire psychologue.

Questions à Thi-Minh et Maurane : éducatrices spécialisées

- 1) Quelles est pour vous la plus-value d'intervenir à 2 éducatrices sur le service ?

Le double regard est complémentaire dans l'évaluation de la situation familiale ou du lien parental. Il permet également d'offrir une présence contenant auprès des enfants et leurs parents, lorsque nous sommes confrontées à des situations chargées émotionnellement.

Un double regard éducatif qui permet une meilleure prise en charge, une continuité dans l'accompagnement proposés aux familles et aux enfants.

- 2) Qu'est-ce que cela vous a demandé en termes d'organisation et probablement de coordination de vos actions ?

Il a été essentiel de se coordonner et d'avoir une réflexion commune dans l'organisation de nos interventions afin de permettre une cohérence dans l'accompagnement que nous proposons aux familles.

Nécessité d'une bonne communication et partage des informations.

- 3) Quels sont vos souhaits pour les années à venir ?

Il serait intéressant de développer le travail en partenariat afin de croiser les regards et compléter nos actions, afin de répondre au mieux aux besoins des familles et de faire développer notre service.

Il pourrait être intéressant d'agrandir l'équipe avec une psychologue et une Educatrices de jeunes enfants. Une équipe pluridisciplinaire pourrait nous permettre d'améliorer les prises en charges et d'avoir de nouveau regard sur les situations.

Les perspectives 2026

La stabilisation de l'équipe intervenante en 2025 a permis de relancer l'activité à la suite du travail réalisé à l'automne 2024. Aujourd'hui, le niveau d'activité est en cohérence avec nos objectifs. Nous pouvons donc penser de nouveaux projets au service des enfants et de leur famille dans cette période particulière qu'est l'incarcération.

En 2026, nous souhaitons réunir l'ensemble des partenaires pour présenter les missions du service : maintien des liens parents incarcérés/enfants ; mais surtout ce que cela demande, à savoir un accompagnement de proximité avec l'enfant au plus près de ses souhaits et également avec la famille à l'extérieur et parfois les magistrats. L'objectif est de mieux faire connaître l'accompagnement proposé. Ce sera également l'occasion, à partir de l'expérience commune, d'élaborer les rôles et places de chacun dans l'accompagnement des enfants, de leur parent incarcéré et de leur parent ou personne ayant la garde.

Nous espérons également la mise en place du projet « Présente-moi ta peine ». Il a été pensé avec une agent du SPIP, il s'agit de réaliser des BD sur l'incarcération afin de faciliter les échanges entre le parent et son enfant sur l'incarcération et les raisons de celle-ci.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.